



## **COMMUNIQUÉ**

**POUR DIFFUSION IMMÉDIATE**

### **La Ville de Coaticook suspend les intérêts des comptes d'électricité et change l'échéancier des taxes municipales**

**COATICOOK, le 24 mars 2020** – Suite aux événements des derniers jours, la Ville s'est penchée sur les paiements des comptes d'électricité et de comptes de taxes municipales. Les élus sont très conscients que les prochaines semaines seront difficiles financièrement pour un bon nombre de familles. C'est pour cette raison qu'ils prennent les décisions suivantes :

#### **Électricité**

Pour les comptes d'électricité, il n'y aura plus d'intérêt pour les paiements en retard à partir du 23 mars, et ce pendant une période indéterminée. Les coupures d'électricité prévues pour le 1er avril pour les clients n'ayant pas acquitté leurs factures seront reportées pour une période indéterminée également. Les personnes et les entreprises qui n'effectueront pas leur paiement ne recevront pas d'avis de non-paiement comme nous le faisons habituellement.

Pour les clients inscrits au montant de versements égaux (MVE), les transactions s'effectueront normalement aux dates prévues. Si des clients estiment ne pas être en mesure de payer leur mensualité, nous souhaitons qu'elle avise le personnel de la ville par courriel [comptabilite@coaticook.ca](mailto:comptabilite@coaticook.ca) ou par téléphone 819-849-2721 #232.

Nous souhaitons rappeler que les paiements d'électricité peuvent se faire par la poste, dans une institution financière ou en venant déposer le paiement dans la boîte prévue à cet effet à gauche de la porte principale de l'Hôtel de Ville au 150 rue Child.

Pour les personnes qui changent d'adresse, les déménagements ou autre, nous vous demandons de contacter le 819-849-2721 #247.

#### **Taxes municipales**

Les échéances des taxes foncières annuelles 2020 à venir seront reportées de 45 jours de façon à suspendre pour cette période, les intérêts et les pénalités. Voici les nouvelles échéances :

- Taxes foncières / Échéance prévue le 31 mai 2020 reportée au 15 juillet 2020
- Taxes foncières / Échéance prévue le 31 juillet 2020 reportée au 15 septembre 2020
- Taxes foncières / Échéance prévue le 30 septembre 2020 reportée au 15 novembre 2020

En ce qui concerne le paiement des taxes municipales, les chèques déjà reçus seront déposés normalement. Si les clients souhaitent que leur chèque ne soit pas déposé comme prévu, nous souhaitons qu'elle avise le personnel de la ville par courriel [comptabilite@coaticook.ca](mailto:comptabilite@coaticook.ca) ou par téléphone 819-849-2721 #232 avant le 31 mai. Il est de la responsabilité de chaque contribuable de faire la demande de report de paiement.

Pour les personnes ayant des ententes de paiement de taxes pour 2019, les paiements peuvent se faire par la poste, dans une institution financière ou en venant déposer le paiement dans la boîte prévue à cet effet à gauche de la porte principale de l'Hôtel de Ville au 150 rue Child.

« Le conseil municipal souhaite sincèrement que ces mesures puissent un peu alléger le fardeau des citoyens et des contribuables coaticookois. Nous demandons également aux propriétaires d'être indulgents envers les locataires comme le Premier ministre l'a demandé. Nous sommes dans un cas de crise historique et nous souhaitons la collaboration et l'altruisme de tous. On ne le répétera jamais assez, respectez les consignes d'hygiène et restez à la maison », Monsieur Simon Madore, maire de la Ville de Coaticook.